

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR****RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2015****RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉPARTITION ET L'IMPOSITION DES SOMMES  
PAYABLES À LA MRC DES LAURENTIDES PAR LES VILLES ET MUNICIPALITÉS  
LOCALES DONT LE TERRITOIRE EST COMPRIS DANS LE SIEN**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée que le règlement numéro 312-2015 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance d'ajournement du 17 décembre 2015 est entré en vigueur conformément à la loi.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce vingt et unième jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze (21 décembre 2015).



Isabelle Daoust

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Isabelle Daoust, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC des Laurentides, certifie sous mon serment d'office que l'avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 312-2015 a été publié conformément à la Loi en affichant une copie au siège social de la MRC des Laurentides et en transmettant une copie à chacune des villes et municipalités concernées et requérant à ces dernières, par lettre, de voir à ce qu'il soit affiché.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 21 décembre 2015.



Isabelle Daoust

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425-5555 Téléc. 819 688.6590

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Sylvain Michaudville, directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que l'avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 312-2015 a été publié conformément à la Loi en affichant une copie au siège social de la MRC des Laurentides et en transmettant une copie à chacune des villes et municipalités concernées et requérant à ces dernières, par lettre, de voir à ce qu'il soit affiché.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat à Val-des-Lacs, ce 6 janvier 2016.



SECRÉTAIRE-TRÉSORIER